

## GESTIONNAIRE COMPTABLE ET RESSOURCES HUMAINES

Poste à temps non complet – 80%

### CREATION D'EMPLOI AU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022 – POSTE A POURVOIR DES QUE POSSIBLE

Métiers	
1 - Gestion des ressources humaines – Responsable de la gestion administrative du personnel	
2 – Finances – Responsable de gestion budgétaire et financière	

Cadre statutaire	
Catégorie B ou C	
Filière administrative	
Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe, rédacteur, rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	

Agent	
Temps de travail	80% soit 28H
Service de rattachement	A la direction
Structure dans laquelle se trouve l'emploi	Syndicat Mixte de Thann Cernay 31 Rue des Genêts ASPACH-LE-HAUT 68 700 ASPACH-MICHELBAACH
Affectation géographique	Du fait de travaux d'aménagement : Poste basé du 1/01/23 au 31/03/23 à : Communauté de communes de Thann-Cernay 68700 CERNAY – 3a, rue de l'Industrie  Poste basé à partir du 1/04/23 au : Syndicat Mixte de Thann Cernay 31 Rue des Genêts ASPACH-LE-HAUT 68 700 ASPACH-MICHELBAACH

Missions du poste	
Gestion des ressources humaines des agents du SMTC et du SM4	
Gestion de la comptabilité	

Descriptif des activités principales	
<p>Le Syndicat mixte de Thann Cernay (SMTC) est en charge de la collecte en porte à porte des déchets (tri sélectif, biodéchets et ordures ménagères) à laquelle adhèrent 18 communes, représentant 42 000 habitants. Il est composé d'une équipe de 8 personnes.</p> <p>Le SM4, Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur IV du Haut-Rhin, gère la prévention et le traitement des déchets ménagers de 6 collectivités adhérentes qui ont la compétence collecte. Elles représentent un bassin de population d'environ 153 000 habitants. Il est composé d'une équipe de 6 personnes. Le SMTC est adhérent au SM4.</p> <p><b>Partie Gestion des Ressources humaines</b> Cette activité est majoritaire dans le poste.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des carrières</li> <li>- Gestion de la paie des agents et des indemnités des élus</li> </ul>	

- Etablissement des différentes déclarations (cotisations sociales, maladie, accidents,...)
- Suivi des formations des agents
- Veille des évolutions réglementaires en matière de ressources humaines
- Lien avec le Centre de gestion 68

Le poste de ressources humaines sera mutualisé entre le Syndicat Mixte de Thann Cernay et le Syndicat Mixte du Secteur 4. Cette mutualisation est réalisée dans le cadre d'une convention, le SMTC restant l'employeur.

### **Partie Comptabilité**

- Assurer la gestion et le suivi en matière de gestion et de contrôle des procédures budgétaires et comptables.
- Assurer le traitement de la chaîne comptable des dépenses et recettes dans un environnement dématérialisé.
- Réaliser la conversion en M57.
- Relations avec la Trésorerie

Cette partie du poste est également mutualisée avec le Syndicat Mixte du Secteur 4.

### **Compétences attendues**

Connaissance :

- fonctionnement de la fonction publique
- cadre réglementaire en matière de gestion de la paie
- textes réglementaires relatifs à la gestion du temps de travail et des absences
- fonctionnement de la comptabilité publique

Savoir-être :

- Discrétion
- Rigueur
- Autonomie
- Capacités relationnelles et de communication

Savoir-faire :

- Organiser et planifier son travail
- Respecter les délais
- Travailler en équipe
- Connaissance du logiciel Berger-Levrault (e-magnus)
- Connaissance de la plateforme Chorus

### **Autorité à qui adresser les candidatures et le délai de candidature**

Les candidatures, avec CV et lettres de motivation sont à transmettre à [swursthorn@smtc68.fr](mailto:swursthorn@smtc68.fr) ou par courrier à :

Mme la Présidente  
Syndicat Mixte de Thann Cernay  
31 Rue des Genêts  
ASPACH-LE-HAUT  
68 700 ASPACH-MICHELBAACH

Contact pour toute information complémentaire sur le poste : [swursthorn@smtc68.fr](mailto:swursthorn@smtc68.fr)  
03 89 75 29 05

Le poste est à pourvoir dès que possible  
Les candidats ont jusqu'au 5 janvier pour postuler